

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

## SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nettoyant pour bois extérieur  
Réf. 79071 et 79052 (anciennement 2019)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange :  
Restrictions d'utilisation recommandées :

Produit de nettoyage pour l'extérieur  
En cas d'utilisation correcte - aucune

### 1.3 Détails sur le fournisseur du document de sécurité

#### VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg  
67610 La Wantzenau France  
T +33(0)6 51 94 64 99  
+ 33(0)3 88 59 22 95  
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

### 1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## SECTION 2 : Dangers potentiels

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Consignes de sécurité

- P102 Ne pas laisser à la portée des enfants.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

##### Réglementations spéciales pour les éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges

- EUH208 Contient de l'huile de lavandin ; Peut provoquer des réactions allergiques.

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne contient pas de composants à une concentration de 0,1 % ou plus, qui sont soit persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) soit très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Informations relatives à l'environnement : Cette substance/mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes en quantités de 0,1 % ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission.

Informations toxicologiques : Cette substance/mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes en quantités de 0,1 % ou plus, conformément à l'article 57(f) du règlement REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Huile de lavandin ; N° EG : 297-384-7 ; N° CAS : 8022-15-9 ; N° d'enregistrement REACH : 01-2120736147-55

Pourcentage en poids :  $\geq 0,1$  -  $< 0,3$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Sensibilisation cutanée 1 ; H317 Irritation oculaire 2 ; H319 Chronique aquatique 3 ; H412

#### Remarques supplémentaires

Composants selon le règlement (CE) n° 648/2004 : 5-15 % de savon,  $< 5$  % de tensioactifs non ioniques, parfums (contient du Linalool), conservateur sulfate d'argent

Libellé des phrases H- et EUH-voir la section 16.

## SECTION 4 : Premiers-Secours-Mesures

### 4.1 Description des Premiers-Secours-Mesures

#### Informations Générales

En cas de doute ou de présence de symptômes, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou sujette à des convulsions. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et demander un avis médical.

#### Après Inhalation

Assurer un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires.

#### En Cas de Contact Cutané

Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés. Rincer ensuite avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de réactions cutanées.

#### Après Contact Oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, paupières ouvertes, et consulter un ophtalmologiste. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.

#### En Cas d'Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Garder la personne allongée, couverte et au chaud. Ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissement, s'assurer que le contenu ne pénètre pas dans les voies respiratoires. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### 4.2 Principaux Symptômes et Effets Aigus ou Retardés

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

Aucune information n'est disponible.

## 4.3 Indications pour une aide médicale immédiate ou un traitement spécialisé

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, présenter les instructions de travail ou la fiche de données de sécurité).

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée, poudre extinctrice

### 5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, une fumée noire et dense se dégage. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut causer des dommages graves à la santé. En cas d'incendie, peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire approprié. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée. Éviter de laisser s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

### 6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à suivre en cas d'urgence

Risque de glissade dû au produit qui s'échappe. Assurer une ventilation adéquate. En cas de présence de vapeurs, poussières ou aérosols, utiliser un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas d'infiltration dans les eaux ou les égouts, notifier les autorités compétentes selon les lois locales.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour la rétention et le nettoyage

#### Pour le nettoyage

Pour les grandes quantités : pomper le produit. Pour les petites quantités et les résidus, utiliser un absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite, diatomées) pour les contenir et les collecter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination selon les réglementations locales (voir section 13). Rincer abondamment à l'eau.

### 6.4 Références à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Mesures de protection pour une manipulation sécurisée

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Ne pas vider les conteneurs sous pression. Stocker uniquement dans leur emballage d'origine.

Suivre les lois de protection et de sécurité. Ne pas laisser

pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

### 7.2 Conditions de stockage sécurisé en tenant compte des incompatibilités

Stockage conformément au règlement de sécurité opérationnelle

#### Conseils de stockage conjoint

Tenir éloigné de : alcalis (bases), acides, agents oxydants

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

**Classe de stockage : 12**

**Classe de stockage (TRGS 510) : 12**

## Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Suivez les instructions sur l'étiquette et la fiche technique. Conservez uniquement dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protégez de la chaleur et du gel. Fermez soigneusement les contenants ouverts et stockez-les debout pour éviter toute fuite.

## 7.3 Applications finales spécifiques

Nettoyant pour surfaces en bois et plastiques ainsi que les substrats minéraux en extérieur

## SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Protection personnelle Équipements de protection

### 8.1 Paramètres à surveiller

#### Limites de poste de travail

Informations sur la limite de poste de travail selon la méthode RCP selon TRGS 900 ( D )

Type de limite (pays d'origine) : Limite de poste de travail calculée RCP ( D )

Limite : non pertinent

### 8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

#### Dispositifs de contrôle technique appropriés

Non requis

#### Équipement de protection personnelle

L'équipement de protection personnelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses spécifiques au poste de travail.

#### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes à monture avec protection latérale

#### Protection de la peau

Utiliser des produits de soin de la peau riches en graisses après le nettoyage.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection conformes à la norme DIN EN 374

Prendre en compte les temps de rupture et les caractéristiques du matériau.

Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants : 0,35 mm

Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

NR (caoutchouc naturel, latex naturel)

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

PVC (polychlorure de vinyle)

Épaisseur du matériau des gants : 0,5 mm

Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) > 480 min.

#### Protection du corps

Porter des vêtements de travail imperméables.

Matériau recommandé : fibre naturelle (par exemple, coton)

#### Protection respiratoire

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

Révisé le : 25.06.2025

Date d'impression : 25.06.2025

Version (révision) :

4.0.0 (3.0.1)

Non requis

## Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune autre mesure n'est requise.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Données sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### Apparence

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

#### Odeur

Type lavande

#### Seuil olfactif

Non déterminé

#### Données de base sur la sécurité

Point de fusion/Plage de fusion :

Début et plage d'ébullition : (1013 hPa) >

Aucune donnée disponible

100 °C

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Point d'éclair :

non applicable

DIN EN ISO 1523

Température d'auto-inflammation :

non applicable

Limite inférieure d'explosion :

non applicable

Limite supérieure d'explosion :

non applicable

Pression de vapeur :

(50 °C)

Aucune donnée disponible

Densité :

(20 °C)

1,006 - 1,008 g/cm<sup>3</sup>

DIN 53217

Test de séparation des solvants :

(20 °C)

non applicable

Solubilité dans l'eau :

(20 °C)

entièrement miscible

pH-Valeur :

9 - 10

Temps d'écoulement :

(20 °C)

30 - 35 s

DIN-gobelet 4 mm

Contenu en solides :

8 - 10 % du poids

Contenu en solvants :

0 % du poids

Contenu maximal en COV (UE) :

<

0,5 % du poids

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : Non applicable

Densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas d'utilisation, de manipulation et de stockage conformes, le mélange ne présente aucune réactivité dangereuse.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable en suivant les recommandations d'application, de manipulation et de stockage (voir section 7).

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

## 10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants.

## 10.5 Matériaux incompatibles

Alcalins (bases). Acides, agents oxydants.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique à haute température peuvent engendrer : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), suie.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Irritation et effets corrosifs

##### Effet irritant primaire sur la peau

Peut provoquer des réactions allergiques.

##### Irritation des yeux

Le produit est : non irritant.

##### Irritation des voies respiratoires

Le produit est : non irritant.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non classé selon les informations disponibles.

#### Sensibilisation par contact cutané

Non classé selon les informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes-effet d'une exposition unique

Non classé selon les informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes - exposition répétée

Non classé selon les informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

##### Produit :

Évaluation : La substance/ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon l'article 57(f) de REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605 de la Commission, en quantités de 0,1 % ou plus.

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

Révisé le : 25.06.2025

Date d'impression : 25.06.2025

Version (révision) :

4.0.0 (3.0.1)

## SECTION 12 : Informations environnementales

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs/savons contenus dans ce mélange respectent les exigences du règlement détergent 648/2004/CE concernant leur biodégradabilité !

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun indice de potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

#### Produit :

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants en concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

#### Produit :

Évaluation : La substance/ce mélange ne contient pas de composants qui, selon l'article 57(f) du règlement REACH ou les règlements délégués (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605 de la Commission, présentent des propriétés perturbatrices endocriniennes en concentrations de 0,1% ou plus.

### 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 13 : Conseils pour l'élimination

### 13.1 Procédure de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Élimination du produit/de l'emballage

Les déchets et les récipients vides doivent être classés conformément au règlement sur la nomenclature des déchets.

#### Codes des déchets/Désignations conformes à EAK/AVV

##### Code des déchets du produit

20 01 29\*

##### Désignation des déchets

Produits de nettoyage contenant des substances dangereuses

##### Code des déchets de l'emballage

15 01 10\*

##### Désignation des déchets

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.

#### Solutions de traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés.

Les emballages non contaminés et vidés peuvent être recyclés.

## SECTION 14 : Informations sur le transport

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

## 14.1 Numéro UN

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## 14.2 Désignation UN -de l'expédition

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## 14.3 Classes de danger du transport

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## 14.4 Groupe d'emballage

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## 14.5 Risques pour l'environnement

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur Aucune

## 14.7 Transport de vrac conformément à l'annexe II de MARPOL -et au Code IBC

Non applicable

## 14.8 Informations supplémentaires

Aucune marchandise dangereuse au sens de ces règlements de transport.

## SECTION 15: Réglementations

### 15.1 Réglementations en matière de sécurité, santé -et protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

#### Réglementations UE

Restrictions REACH sur la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et produits (Annexe XVII) : aucune

REACH – Liste des substances préoccupantes pouvant faire l'objet d'une autorisation (Article 59) : Ce produit est un mélange ne contenant pas de substance préoccupante (SVHC) en quantité supérieure ou égale à 0,1 %, donc aucune utilisation finale autorisée n'a besoin d'être définie et aucune

Règlement (CE) n° 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Évaluations de la sécurité des substances doivent être réalisées. : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (version refondue) : Non applicable

REACH – Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : aucun(e)

Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil pour la maîtrise des dangers des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : non applicable

#### Déclaration des ingrédients conforme au règlement sur les détergents 648/2004/CE

5-15% savon, < 5% tensioactifs non ioniques, parfums (contient du Linalool). Conservateur sulfate d'argent

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

## Autres réglementations

Réglementation sur les accidents majeurs

Non soumis à la réglementation sur les accidents majeurs.

### Directive technique sur l'air (TA-Air)

Part en poids (paragraphe 5.2.5. I) : < 0,5 %

### Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (Faible danger pour l'eau) Classification selon AwSV, Annexe 1 (5.2)

### Autres réglementations, restrictions et interdictions

Réglementation sur la sécurité des installations (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

Informations supplémentaires

Giscode : GU40

## 15.2 Évaluation de la sécurité des substances

Une évaluation de la sécurité des substances (Évaluation de la sécurité chimique) n'a pas été effectuée pour ce mélange.

## SECTION 16 : Autres informations

### 16.1 Notes de modification

1 Numéro d'urgence • 03. Composition / Informations sur les composants • 11. Informations toxicologiques  
• 12. Informations environnementales • 15. Réglementations • 16. Autres informations

### 16.2 Abréviations et acronymes

Tox. Aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route Accord concernant le transport international des marchandises dangereuses par route – Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par route
Aquatique Aiguë	Toxicité aquatique aiguë
Aquatique Chronique	Toxicité aquatique chronique
Tox. Asp.	Risque d'aspiration
AVV	Règlement sur le catalogue des déchets
AwSV	Règlement sur les installations de manipulation de substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement d'application de la loi fédérale sur la protection contre les émissions
CAS	Service des résumés chimiques – Organisation pour l'attribution des numéros CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges)
CMR	cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction (cancérogène, altérant le matériel génétique, dangereux pour la reproduction)
DIN	Institut Allemand de Normalisation
EAK	Catalogue Européen des Déchets
EC50	Concentration effective moyenne
EN	Norme Européenne
UE	Union Européenne
EUH	Avertissements Européens de Danger
Eye Dam.	Lésion Oculaire Grave
Eye Irrit.	Irritation Oculaire
Flam. Liq.	Liquide Inflammable Système Global Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques (Global
GHS	Système Harmonisé de Classification et Étiquetage des Produits Chimiques)
hPa	Hectopascal
IATA-DGR	Association Internationale du Transport Aérien – Réglementation des Marchandises Dangereuses (Réglementations des matières dangereuses de l'Association Internationale du Transport Aérien)

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

**Date d'impression :** 25.06.2025

OACI-TI	Organisation de l'aviation civile internationale-Instructions techniques (Directives techniques pour le transport sûr des marchandises dangereuses par voie aérienne dans l'aviation civile)
CE50	Concentration inhibitrice demi-maximale
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses (Code international pour les marchandises dangereuses en mer)
ISO	Organisation internationale de normalisation (Organisation internationale de normalisation)
CL50	Concentration létale, 50 pour cent (Concentration létale pour 50 % d'une population de test)
DL50	Dose létale, 50 pour cent (Dose létale pour 50 % d'une population testée)
QL	Quantités limitées (quantités restreintes)
VME	Valeurs maximales de concentration sur le lieu de travail de substances nuisibles pour la santé
Corr. Mét.	Corrosif pour les métaux
CNEL	Concentration sans effet observé (Concentration expérimentale maximale sans effet – ni dommageable ni observable)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique (persistant, bioaccumulable et toxique)
RCP	Procédure de calcul réciproque (Méthode pour calculer les limites de seuil sur le lieu de travail pour les mélanges d'hydrocarbures)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques)
RID	Réglementation concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Réglementation pour le transport international de marchandises dangereuses par rail)
Corr. cutanée	Effet corrosif sur la peau
Irritation cutanée	Effet irritant sur la peau
Sensibilité cutanée	Sensibilisation par contact cutané
STOT RE	Toxicité spécifique pour les organes cibles – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour les organes cibles – exposition unique
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU	Organisation des Nations Unies (ONU)
VbF	Réglementation sur les liquides inflammables (Réglementation autrichienne)
COV	Composés Organiques Volatils (composés organiques volatils) très Persistants et très
vPvB	Bioaccumulables (très persistants et très bioaccumulables)
Classe de danger pour l'eau	Classe de danger pour l'eau (German Water Hazard Class)

Voir également les tableaux récapitulatifs sur [www.euphrac.com](http://www.euphrac.com) ou <http://abk.esdscom.eu>

## 16.3 Références littéraires importantes et sources de données

Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version en vigueur. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dispositions de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version en vigueur.

En outre, les données sont extraites des fiches de données de sécurité actuelles des fournisseurs de matières premières ou déterminées par des laboratoires d'essai accrédités ou en interne.

## 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été effectuées par la méthode de calcul.

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH-(Numéro et texte complet)

H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H319	Provoque une irritation sévère des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH208	Contient de l'huile de lavandin; peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 16.6 Instructions de formation

Aucune

# NETTOYANT POUR BOIS EXTERIEUR

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



**Nom commercial :** Nettoyant pour bois extérieur  
(anciennement 2019)

**Révisé le :** 25.06.2025

**Date d'impression :** 25.06.2025

**Version (révision) :**

4.0.0 (3.0.1)

---

## 16.7 Informations supplémentaires

Pour ce produit, aucun scénario d'exposition n'est requis selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des usages conformément à l'article 31 (1)(a) de REACH – substances enregistrées /mélanges répondant aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas nécessaire.

---

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont fournies au mieux de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations visent à vous donner des indications pour une manipulation sécurisée du produit mentionné dans cette fiche de sécurité lors du stockage, du traitement, du transport et de l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, combiné ou traité avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations de cette fiche de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication contraire explicite.

---